

C.A.C.R. DE SAINT-BONIFACE

États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 janvier 2018

C.A.C.R. DE SAINT-BONIFACE

États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 janvier 2018

Table des matières

Rapport de l'auditeur indépendant	2
États financiers	
État de la situation financière	4
État des revenus, des dépenses et de l'évolution des soldes de fonds	5
État des flux de trésorerie	6
Notes afférentes aux états financiers	7



Tel: 204-956-7200
Fax: 204-926-7201
Toll-Free: 866-863-6601
www.bdo.ca

BDO Canada LLP
700 - 200 Graham Avenue
Winnipeg MB R3C 4L5 Canada

Rapport de l'auditeur indépendant

À Monseigneur Albert LeGatt, archevêque

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la **C.A.C.R. de Saint-Boniface**, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 janvier 2018 et l'état des revenus, des dépenses et de l'évolution des soldes de fonds et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'organisation portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisation. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit assortie d'une réserve.



Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes de bienfaisance, l'archidiocèse tire des revenus de dons et d'offrandes dont il n'est pas possible de vérifier l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces revenus s'est limité aux montants comptabilisés dans les comptes de l'archidiocèse et nous n'avons pas pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux montants des revenus, à l'excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses pour les exercices terminés les 31 janvier 2018 et 2017, de l'actif aux 31 janvier 2018 et 2017, et des soldes de fonds aux 1^{er} février 2016 et 2017 et aux 31 janvier 2018 et 2017. Notre opinion sur les états financiers pour l'exercice terminé le 31 janvier 2017 a été modifiée en raison des effets possibles de cette limitation de l'étendue de l'audit.

Opinion avec réserve

À notre avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans le paragraphe "Fondement de l'opinion avec réserve", les états financiers donnent, dans tous les aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la **C.A.C.R. de Saint-Boniface** au 31 janvier 2018, ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

BDO Canada S.1.1/LLP

Comptables professionnels agréés

Winnipeg (Manitoba)
Le 22 novembre 2018

C.A.C.R. DE SAINT-BONIFACE
État de la situation financière

Au 31 janvier	2018	2017
	\$	\$
Actif		
Encaisse et placements à court terme (note 2)	1 023 945	489 907
Comptes à recevoir		
Divers	701 787	465 717
Intérêts	19 718	39 360
	721 505	505 077
Frais payés d'avance	43 647	71 209
Placements et prêts		
Prêts paroisses et chapellenies	37 521	27 390
Placements et autres (note 3)	9 131 577	8 137 731
	9 169 098	8 165 121
Immobilisations (note 4)	863 630	861 730
	11 821 825	10 093 044
Passif et soldes de fonds		
Passif courus		
Comptes à payer et charges courues (Note 5)	860 608	118 283
Découvert bancaire (note 6)	447 770	3
Revenus reportés (note 7)	422 303	-
	1 730 681	118 286
Fonds en fiducie		
Dépôts paroisses et particuliers	626 994	598 250
Passifs éventuels (note 6)		
Soldes de fonds		
Non grevé d'affectation	5 764 444	5 616 070
Investis en immobilisations	863 630	861 728
Affectations d'origine interne	1 878 321	2 034 333
Affectations d'origine externe	957 755	864 377
	9 464 150	9 376 508
	11 821 825	10 093 044

C.A.C.R. DE SAINT-BONIFACE

État des revenus, des dépenses et de l'évolution des soldes de fonds

Pour l'exercice terminé le 31 janvier

	Non grevé d'affectation	Investis en Immobilisations	Affectations d'origine interne	Affectations d'origine externe	2018	2017
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Revenus						
Bourses - Catholic Missions in Canada	88 944	-	90 000	-	178 944	143 962
Taxes diocésaines	1 483 927	-	-	-	1 483 927	1 504 187
Dons et legs	391 981	-	386 011	239 675	1 017 667	1 024 469
Société ecclésiastique	-	-	512 855	-	512 855	525 385
Recettes cuisine	21 250	-	-	-	21 250	92 660
Offrandes des paroisses	262 032	-	511	-	262 543	271 677
Recouvrements	193 248	-	970 715	470	1 164 433	1 362 948
Chambres et loyers	197 373	-	122 415	-	319 788	99 913
Revenus réalisés sur placements	121 528	-	20 653	28 007	170 188	259 234
Changement de la valeur marchande des placements	646 395	-	-	-	646 395	288 708
	3 406 678	-	2 103 160	268 152	5 777 990	5 573 143
Dépenses						
Administration	88 107	-	-	-	88 107	88 378
Amortissement	-	37 449	-	-	37 449	28 761
Dons: Église locale, canadienne et universelle	788 894	-	320 845	28 162	1 137 901	1 074 440
Nourriture	47 741	-	-	-	47 741	50 428
Ameublement et équipement	13 252	-	-	-	13 252	6 186
Assurance	32 076	-	941 543	-	973 619	913 914
Intérêts	2 901	-	-	-	2 901	47 061
Divers	30 350	-	66 811	39 644	136 805	122 775
Contrats de service	93 434	-	9 870	47 442	150 746	104 138
Frais professionnels	135 113	-	11 410	-	146 523	165 203
Taxes foncières	30 508	-	15 273	761	46 542	44 250
Réparations et entretien	112 149	-	173 498	12 175	297 822	208 448
Salaires	1 513 888	-	37 852	30 735	1 582 475	1 569 427
Pension prêtres retraités	65 888	-	513 292	-	513 292	529 119
Réunions et réceptions	140 202	-	2 396	1 103	69 387	79 529
Conférences et formations	13 357	-	13 359	8 921	162 482	128 369
Loyer	93 424	-	164 650	186 026	186 026	222 861
Téléphone et services publics	-	-	-	3 854	97 278	90 127
	3 201 284	37 449	2 270 799	180 816	5 690 348	5 473 414
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses pour l'exercice	205 394	(37 449)	(167 639)	87 336	87 642	99 729
Soldes de fonds, au début de l'exercice	5 616 070	861 728	2 034 333	864 377	9 376 508	9 276 779
Virements interfonds	(57 020)	39 351	11 627	6 042	-	-
Soldes de fonds, à la fin de l'exercice	5 764 444	863 630	1 878 321	957 755	9 464 150	9 376 508

C.A.C.R. DE SAINT-BONIFACE

État des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 janvier	2018	2017
	\$	\$
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Excédent des revenus sur les dépenses pour l'exercice	87 642	99 729
Ajustements		
Amortissement des immobilisations	37 449	28 761
Gain non réalisée sur les placements	(646 395)	(288 708)
	<u>(521 304)</u>	<u>(160 218)</u>
Variations des éléments hors liquidités du fonds de roulement		
Comptes à recevoir		
Divers	(236 070)	54 940
Intérêts	19 642	2 551
Frais payés d'avance	27 562	(42 791)
Comptes à payer et charges courues	742 325	(427 051)
Revenus reportés	422 303	-
	<u>975 762</u>	<u>(412 351)</u>
	<u>454 458</u>	<u>(572 569)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement et de financement		
Achat d'immobilisations	(44 816)	(32 940)
Produit sur vente de terrain	5 467	-
Diminution des prêts paroisses et chapellenies	(10 131)	7 471
Augmentation des placements et autres	(347 451)	741 851
Augmentation des dépôts paroisses et particuliers	28 744	37 507
	<u>(368 187)</u>	<u>753 889</u>
Augmentation nette des espèces et quasi espèces durant l'exercice	86 271	181 320
Espèces et quasi espèces, au début de l'exercice	489 904	308 584
Espèces et quasi espèces, à la fin de l'exercice	576 175	489 904
Représenté par		
Encaisse et placements à court terme	1 023 945	489 907
Découvert bancaire	(447 770)	(3)
	<u>576 175</u>	<u>489 904</u>

C.A.C.R. DE SAINT-BONIFACE

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 janvier 2018

1. Nature des activités et sommaire des principales méthodes comptables

a. Nature et objectif de l'organisme

La Corporation archiépiscopale catholique romaine de Saint-Boniface (« l'archidiocèse ») fut constituée par une loi de l'Assemblée législative du Manitoba le 3 mai 1871. L'archidiocèse est un organisme à but non-lucratif selon la Loi sur l'impôt du Canada et est donc exonéré d'impôt fiscal pourvu que certaines conditions de la Loi sur l'impôt soient respectées.

b. Règles comptables

Les états financiers de l'archidiocèse ont été préparés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

c. Comptabilité par fond

L'archidiocèse utilise la méthode de la comptabilité par fonds affectés pour les contributions.

Les transactions liées aux programmes et à l'administration sont inscrites au fonds non grevé d'affectation. Ce fonds comprend les ressources non affectées.

Les fonds grevés d'une affectation d'origine interne se rapportent aux actifs, passifs, revenus et dépenses liés aux activités grevées d'une affectation d'origine interne de l'archidiocèse.

Les fonds grevés d'une affectation d'origine externe se rapportent aux actifs, passifs, revenus et dépenses liés aux activités grevées d'une affectation d'origine externe de l'archidiocèse.

d. Constatation des revenus

Les apports affectés au fonctionnement sont comptabilisés comme revenus du fonds non grevé d'affectation pour l'exercice où les dépenses liées sont engagées. Tous les autres apports affectés sont comptabilisés comme revenus du fonds affecté approprié.

Les apports non affectés sont comptabilisés comme revenus du fonds non grevé d'affectation pour l'exercice au courant duquel ils sont reçus; ou, comme recevables si le montant à recevoir est raisonnablement estimé et la collection raisonnablement assurée.

Les revenus de placements provenant du fonds grevés d'une affectation d'origine interne ou externe sont comptabilisés comme revenus du fonds affecté approprié pour l'exercice au courant duquel ils sont reçus.

Les revenus de placements non affectés provenant de ressources non affectées sont comptabilisés comme revenus du fonds non grevé d'affectation pour l'exercice au courant duquel ils sont reçus.

C.A.C.R. DE SAINT-BONIFACE

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 janvier 2018

1. Nature des activités et sommaire des principales méthodes comptables (suite)

e. Instruments financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés à leur juste valeur au moment de leur acquisition ou de leur émission. Au cours des périodes ultérieures, les instruments de capitaux propres sur un marché actif sont comptabilisés à leur juste valeur, tout gain ou toute perte non réalisé étant comptabilisé dans l'état des résultats. Tous les autres instruments financiers sont comptabilisés au coût ou au coût après amortissement diminué des pertes de valeur, le cas échéant. Les actifs financiers font l'objet d'un test de dépréciation lorsque les changements de situation suggèrent qu'ils pourraient s'être dépréciés. Les coûts de transaction attribuables à l'acquisition, à la sortie ou à l'émission des instruments financiers sont passés en charges dans le cas des éléments qui sont réévalués à la juste valeur à la date de chaque état de la situation financière et ils sont imputés aux instruments financiers dans le cas de ceux qui sont évalués au coût après amortissement.

f. Immobilisations

Les immobilisations achetées par l'archidiocèse sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé. Les immobilisations font l'objet d'un amortissement linéaire en fonction de l'estimation de leur durée de vie utile, établie comme suit :

Immeubles et améliorations	40 ans
Cuisine au couvent	10 ans
Équipement	5 ans
Équipement cuisine	10 ans
Équipement informatique et logiciel	5-7 ans
Véhicules	5 ans

L'amortissement est comptabilisé dans le Fonds investis en immobilisations.

Les terrains pour expansion anticipée de paroisses sont comptabilisés au coût de revient, y inclus les coûts directs.

g. Régime de retraite

L'archidiocèse offre aux salariés admissibles un régime de retraite à cotisations déterminées, selon lequel l'archidiocèse contribue jusqu'à un montant équivalent à la contribution de l'employé. Les contributions sont investies, gérées par un fiduciaire et dépensées à mesure qu'elles sont engagées.

C.A.C.R. DE SAINT-BONIFACE

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 janvier 2018

1. Nature des activités et sommaire des principales méthodes comptables (suite)

h. Emploi des estimations

Selon les principes comptables généralement reconnus du Canada, la préparation des états financiers exige que la direction établisse des estimations et formule des hypothèses qui affectent la valeur de l'actif et du passif en date des états financiers; et la valeur des revenus et des dépenses de l'exercice en cours. Les résultats réels pourraient différer des meilleures estimations faites par la direction, au fur et à mesure que des informations supplémentaires seront disponibles.

2. Encaisse et placements à court terme

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
	\$	\$
Encaisse et équivalent	984 430	450 392
Placements à court terme	39 515	39 515
	<u>1 023 945</u>	<u>489 907</u>

Le taux d'intérêt effectif des placements à court terme était de 2,40 % à 3,10 % (2,75 % à 3,10 % en 2017).

Les placements à court terme sont des investissements liquides et rachetables au gré de l'archidiocèse. Les encaisses et équivalents comprennent les sommes disponibles sur les comptes courants avec l'institution financière ainsi que des placements liquides disponibles en tout temps avec le gestionnaire de portefeuille de placements.

3. Placements et autres

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
	\$	\$
Dépôts à terme	780 774	780 774
Actions canadiennes	1 114 403	798 603
Actions américaines	1 039 987	837 548
Titres à revenus fixes	6 196 413	5 720 806
	<u>9 131 577</u>	<u>8 137 731</u>

Les dépôts à terme, titres à revenus fixes et autres placements ont des dates d'échéances entre juin 2019 et juin 2108. Les taux d'intérêt effectifs des placements varient de 1,90 % à 6,63 % (de 1,90 % à 6,63 % en 2017).

C.A.C.R. DE SAINT-BONIFACE

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 janvier 2018

4. Immobilisations

	2018		2017	
	Coût	Amortissement cumulé	Coût	Amortissement cumulé
	\$	\$	\$	\$
Terrain	359 221	-	364 689	-
Immeubles et améliorations	538 620	104 854	538 620	93 488
Cuisine au couvent	-	-	-	-
Équipement	-	-	20 532	20 532
Équipement cuisine	16 402	14 261	16 402	13 833
Équipement informatique et logiciels	148 017	98 417	103 200	85 738
Véhicules	104 647	85 745	104 647	72 769
	1 166 907	303 277	1 148 090	286 360
Valeur comptable nette		863 630		861 730

5. Comptes à payer

Les comptes à payer comprennent un montant payable au receveur général s'élevant à 19 342\$ au 31 mars 2018.

6. Passifs éventuels

Certains prêts bancaires, marges de crédit et autres prêts des paroisses ont été garantis par l'archidiocèse tel que suit :

	Garantie originale	Solde à payer
	\$	\$
Prêts		
Paroisse Cathédrale	1 692 030	1 422 620
Paroisse du Précieux Sang	520 039	409 967
R.C. Parish of St. John The Evangelist	680 000	87 845
R.C. Parish of St. Philippe Minh	2 300 000	2 300 000
Autres	89 813	62 235
	5 281 882	4 282 667

C.A.C.R. DE SAINT-BONIFACE

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 janvier 2018

6. Passifs éventuels (suite)

Les emprunts sont payables sur demande. Les paiements sont faits par les débiteurs et les emprunts ne sont pas inscrits dans les états financiers de l'archidiocèse.

L'archidiocèse a une marge de crédit en vigueur au 31 janvier 2018 d'un montant de 600 000 \$ qui porte intérêt au taux directeur (3,45 % au 31 janvier 2018) avec une balance de 447 780 \$.

L'archidiocèse a une seconde marge de crédit en vigueur au 31 janvier 2018 d'un montant de 150 000 \$ qui porte intérêt au taux directeur (3,45 % au 31 janvier 2018) et qui est inutilisée. Les deux marges de crédit sont garanties par des contrats de sûreté générale.

La nature des activités de l'archidiocèse est telle qu'il existe une possibilité de litige en cours à tout moment. En ce qui concerne les réclamations potentielles au 31 janvier, la direction croit que l'Archidiocèse a des défenses valides et une couverture d'assurance appropriée en place. En cas de succès de ces litiges, la direction constatera les pertes potentielles une fois que les montants seront confirmés ou raisonnablement estimables.

7. Revenus reportés

Les revenus reportés présentés dans le fonds non grévé d'affectation représente un financement affecté reçu au cours de l'exercice considéré et destiné à couvrir des charges de l'exercice subséquent.

8. Gestion des risques financiers

L'archidiocèse, dans le cours normal de ses activités, est exposé à différents risques, notamment le risque de crédit, le risque du marché, le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de liquidité. L'objectif de l'archidiocèse en matière de gestion des risques est de favoriser l'optimisation du rapport risque-rendement, à l'intérieur de limites définies, en appliquant des stratégies, des politiques ainsi que des processus de gestion et de contrôle des risques intégrés à l'ensemble des activités de l'archidiocèse.

Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque de pertes découlant du manquement d'un emprunteur ou d'une contrepartie de s'acquitter de ses obligations contractuelles.

L'archidiocèse est exposé au risque de crédit d'abord par ses comptes à recevoir. Son cadre de gestion des risques permet une gestion dynamique des risques de crédit dans une perspective de gestion saine, prudente et efficiente. A cet effet, son approche permet d'effectuer de façon précise et au moment opportun l'identification, la gestion, l'atténuation et la divulgation des risques de crédit.

Il existe une concentration du risque de crédit lorsqu'un certain nombre d'emprunteurs engagés dans des activités similaires sont situés dans la même région géographique ou ont des caractéristiques comparables. L'évolution des conditions économiques, politiques ou autres peut influencer sur leur capacité à respecter leurs obligations contractuelles. La grande majorité des valeurs mobilières des comptes à recevoir et des dépôts de l'archidiocèse ont trait aux paroisses situées dans la province du Manitoba.

C.A.C.R. DE SAINT-BONIFACE

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 janvier 2018

8. Gestion des risques financiers (suite)

Risque du marché

Le risque du marché correspond au risque de variation de la juste valeur d'instruments financiers découlant d'une fluctuation des paramètres affectant cette valeur, notamment les taux d'intérêt, les taux de change et leur volatilité.

Les titres négociables détenus par l'archidiocèse sont soumis aux risques du marché. La valeur de ces instruments financiers fluctuera selon l'évolution des cours du marché ou de facteurs influant sur la valeur des investissements qui les sous-tendent, tels que les taux d'intérêt, l'indice des prix à la consommation, l'incertitude économique, les modifications législatives, et la conjoncture politique à l'échelle nationale et internationale.

Un changement hypothétique et immédiat de 1 % de la valeur des placements entraînerait approximativement un gain ou une perte de 91 316 \$ (81 377 \$ en 2017).

Risque de change

Les fluctuations de la valeur du dollar canadien par rapport aux devises étrangères se répercuteront sur la valeur, en dollars canadiens, de tout titre négociable détenu par l'archidiocèse. Ces fluctuations pourraient réduire, voire effacer, tout rendement obtenu sur des titres étrangers. La position de change pourrait accroître la volatilité des investissements étrangers par rapport aux investissements canadiens.

Au 31 janvier 2018, l'archidiocèse détenait un total de 2 409 069 \$ en titres américains (1 900 150 \$ en 2017). Un changement de +/- 1 % de la valeur des devises étrangères contre la devise canadienne entraînerait un gain ou une perte de 24 091 \$ (19 001 \$ en 2017).

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt représente la possibilité que des variations des taux d'intérêt aient une incidence sur les flux de trésorerie futurs ou sur la juste valeur des instruments financiers. Les risques financiers sont contrôlés en surveillant les produits de placement et en diversifiant le portefeuille tout en tenant compte des restrictions imposées par le Conseil d'administration. Les placements sont gérés activement pour réduire le risque lié aux fluctuations du taux de change ou en profiter.

Au 31 janvier 2018, l'archidiocèse détient approximativement 6 977 187 \$ de titres à revenu fixe (6 501 580 \$ en 2017). Un changement de +/- 1 % du taux d'intérêt, toutes autres variables constantes, entraînerait une augmentation ou une diminution de la valeur marchande de 69 772 \$ (65 016 \$ en 2017).

Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que l'archidiocèse ait une insuffisance de ressources financières pour respecter ses obligations. La démarche suivie par l'archidiocèse pour gérer ce risque est d'assurer dans la mesure du possible de l'existence de l'argent liquide qui lui permettra de respecter ses obligations.

C.A.C.R. DE SAINT-BONIFACE

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 janvier 2018

9. Opérations entre personnes apparentées

Assurance de Réciprocité pour la Protection des Actifs

L'Assurance de Réciprocité pour la Protection des Actifs est un échange d'assurance réciproque, qui a été formé en 2001 par un accord entre les corporations épiscopales catholiques situées dans les provinces de l'Alberta, de la Colombie Britannique, du Manitoba, de la Saskatchewan et des trois territoires du nord dans le but de fournir à ses adhérents l'assurance, la protection des actifs et des programmes de gestion de risques.

Les paiements effectués à l'Assurance de Réciprocité pour la Protection des Actifs au cours de l'exercice terminé le 31 janvier 2018 représentent des primes payées au nom des paroisses de l'Archidiocèse de Saint-Boniface. Les montants payés s'élèvent à 579 938 \$ nets des escomptes reçus de 0,05 \$ pour chaque 100 \$ de valeur assurée (556,913 \$ en 2017 nets des escomptes reçus de 0,05 \$ pour chaque 100 \$ de valeur assurée). Ces transactions sont effectuées dans le cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange.